

Le lâche et horrible attentat dont a été victime le 13 juin un couple de policiers dans leur pavillon de Magnanville (Yvelines) démontre **combien la menace terroriste reste prégnante dans notre pays** et combien aussi, en constante mutation, elle implique de la part des pouvoirs publics une capacité d'adaptation de chaque instant.

Nous avons changé d'ère, le combat contre ce fléau s'inscrit dans la durée, et je me réjouis que le Gouvernement ait pris la pleine mesure des nouveaux défis sécuritaires, absolument vitaux, auxquels la France est aujourd'hui confrontée. **11 000 emplois sont ainsi en cours de création pour renforcer la lutte contre le terrorisme** et, en particulier, la DGSI va enregistrer une hausse de 39 % de ses effectifs sur la période 2012-2018.

De même, une réforme très importante des services de renseignement intérieur a été engagée dès 2012, qui a permis de reconstituer **un réseau en charge de la détection des signaux faibles**, et, d'ici l'an prochain, **des centres dédiés aux personnes radicalisées seront institués dans chaque région**. Cette mobilisation a d'ores et déjà permis d'arrêter **plus de 100 individus depuis le début de l'année 2016**, témoignant d'une activité extrêmement intense de nos forces antiterroristes.



Marie-Thérèse
LE ROY
Députée
du Finistère



À l'Assemblée
nationale



« Sapin 2 » :
moraliser le monde de la finance

Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit « Sapin 2 », a été adopté le 14 juin à l'Assemblée nationale, en bénéficiant, soulignons-le, d'un soutien quasi-unanime de la majorité gouvernementale... Il faut dire que sa teneur, axée sur **la nécessité de renforcer l'exigence d'éthique dans les milieux d'affaires**, s'avère au final très consensuelle.

Parmi les mesures les plus prometteuses de ce texte ambitieux, je retiens notamment **la création d'un véritable statut de lanceur d'alerte** afin de garantir à ces derniers une protection effective contre toute forme de représailles, **l'instauration d'un vote contraignant pour les actionnaires** qui, dans les grands groupes, ont à se prononcer sur la rémunération des dirigeants, ou encore **la mise en place d'une agence nationale de prévention et de détection de la corruption**.

Certaines dispositions du projet de loi ont pourtant généré **d'importants remous dans le secteur de l'artisanat**, dont j'ai d'ailleurs reçu plusieurs représentants avant la discussion en séance publique. Je me félicite **que leurs légitimes préoccupations aient été prises en compte**, notamment en ce qui concerne l'obligation de détenir une qualification pour exercer les métiers du bâtiment.



Le Quartier dans la tourmente

L'annonce a suscité un vif émoi, la ville de Quimper a donc décidé, le 6 juin, **de mettre fin au versement de la subvention (252 000 euros en 2016) qu'elle accordait au centre d'art contemporain le Quartier**, dont le devenir semble dès lors clairement compromis.

Une telle décision se révèle profondément navrante. Une chose est de réduire progressivement le montant d'un financement public afin de s'adapter aux éventuelles contraintes budgétaires du moment, c'en est une autre que de supprimer intégralement une aide d'une portée vitale d'une année à l'autre. La fameuse baisse des dotations, mise en exergue avec complaisance, **apparaît en réalité ici comme un prétexte, destiné à camoufler des choix beaucoup plus politiques que budgétaires.**

Cette mise à mort programmée **ne doit pas avoir lieu.** Le Quartier est au cœur de la vie culturelle quimpéroise depuis 25 ans. Sa disparition serait la cause d'un appauvrissement inacceptable en termes de créativité pour notre territoire, dont découlerait inéluctablement **une perte d'attractivité.** J'invite donc le maire de Quimper à **renouer les fils du dialogue avec le ministère de la Culture et les services de l'Etat dans le département**, afin que soit trouvée une solution de nature à garantir la pérennité de l'établissement.



Mes échanges avec le gouvernement

Guerre d'Algérie : et après le 3 juillet 1962 ?...

Je suis régulièrement interpellée par les associations d'anciens combattants à ce sujet. Entre la reconnaissance de son indépendance le 3 juillet 1962 et le désengagement définitif de nos forces armées le 1er juillet 1964, **près de 80 000 soldats français étaient déployés en Algérie, et 535 d'entre eux ont été tués ou portés disparus.** Ne conviendrait-il pas de modifier la réglementation **afin qu'ils se voient accorder la carte du combattant** au titre de leur participation aux opérations extérieures de la France ?

J'ai posé la question au secrétaire d'Etat Jean-Marc Todeschini, et il vient de me répondre. Selon lui, l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant servi en Algérie jusqu'au 1er juillet 1964 reviendrait à considérer **que l'état de guerre sur ce territoire aurait continué jusqu'à cette date, ce qui est contraire à la vérité historique.**

Une importante avancée a cependant été enregistrée durant la présente législature sur ce dossier. La loi de finances pour 2014 a en effet eu pour conséquence d'étendre le bénéfice de la carte du combattant **aux militaires justifiant d'un séjour de quatre mois en Algérie entamé avant le 2 juillet 1962 et s'étant prolongé au-delà sans interruption.** Une mesure qui a tout de même profité à **près de 10 000 de nos concitoyens.**